



COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 27 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept mai à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire.

**Présidence :** Mme Sonia BRAU, Maire

**Présents :** Mme BRAU Sonia, M. SAMAMA Joseph, Mme DUCHON Lydie, M. LANCELIN Henri, Mme MARVIN Sophie, M. de NAZELLE Jérôme, Mme BARRÉ Anne, M. DANTAS Isidro, Mme KHALDI Olga, M. BOIRE Vladimir, Mme BULLIER Jessica, M. JOURDAN Yves, Mme Virginia DA SILVA, M. DEGROOTE Georges, Mme ROUSSEAU Marie-Laure, M. CREMER Etienne, Mme GRATECAP Karine, M. BELLOTTI Cédric, Mme LACROIX Graziella, M. PERUCH Stéphane, M. CLAIREMBAULT Freddy, Mme QUINTARD Joselyne, M. Vincent VICTOR, Mme DOUET Flore, M. ANELLI Dominique, M. BELKACEM Mehdi, Mme DULONGPONT Lydie, M. CAPRONI Christophe, Mme DELARUE Camille, M. PRUDENT Jérôme, Mme BENHEMMA Sandra

**Absents excusés :** Mme SANDRIN Clara pouvoir à M. Joseph SAMAMA, Mme LAMARRE Maggy pouvoir à Mme Sonia BRAU, Mme RAZIK Sophie pouvoir à M. Christophe CAPRONI, M. GHERRAS Bilal pouvoir à M. Mehdi BELKACEM.

**Secrétaire :** M. Vladimir BOIRE

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
35	31	35

Réf : 2026/05/8-2 - **OBJET :** Représentation de la commune auprès des bailleurs sociaux.

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L.2121-21 et L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu les candidatures présentées, à savoir :

- 1) Liste Saint-Cyr au Cœur 2026 :  
- M. Joseph SAMAMA (Titulaire),

Accusé de réception en préfecture  
078-217805456-20260527-2026-05-08-2-DE  
Date de réception préfecture : 03/06/2026

- Mme Karine GRATECAP (Suppléant).

2) Liste Saint-Cyr-l'Ecole en commun :

- Mme Sophie RAZIK (Titulaire),
- M. Christophe CAPRONI (Suppléant),

3) Liste Ensemble pour Saint Cyr :

- Mme Sandra BENHEMMA (Titulaire),
- M. Jérôme PRUDENT (Suppléant),

Considérant qu'il y a lieu de désigner auprès des organismes d'HLM de la Ville, un représentant titulaire et un représentant suppléant, afin de participer aux commissions d'attribution des logements sociaux.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, délibéré et procédé au vote.

### **DELIBERE**

**Article 1 :** En application de l'article L 2121-21 alinéa 4 du Code général des collectivités territoriales, **décide à l'unanimité** de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation du délégué titulaire et de son suppléant devant représenter la commune lors des réunions des commissions d'attribution des logements sociaux.

Ont obtenu :

1) Liste Saint-Cyr au Cœur 2026 : 27 voix

- M. Joseph SAMAMA (Titulaire),
- Mme Karine GRATECAP (Suppléant).

2) Liste Saint-Cyr-l'Ecole en commun : 5 voix

- Mme Sophie RAZIK (Titulaire),
- M. Christophe CAPRONI (Suppléant),

3) Liste Ensemble pour Saint Cyr : 3 voix

- Mme Sandra BENHEMMA (Titulaire),
- M. Jérôme PRUDENT (Suppléant),

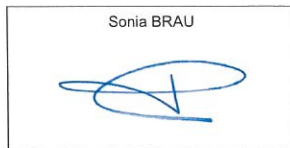
**Article 2 : Désigne par 27 voix pour et 8 abstentions (M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, M. Christophe CAPRONI, Mme Sophie RAZIK, M. Bilal GHERRAS, Mme Camille DELARUE, M. Jérôme PRUDENT, Mme Sandra BEHNEMMA) afin de représenter la commune lors des réunions des commissions d'attribution des logements organisées par les organismes d'habitation à loyer modéré :**

- M. Joseph SAMAMA (Titulaire),
- Mme Karine GRATECAP (Suppléant).

Pour extrait certifié conforme et publié en ligne le : **- 3 JUIN 2026**

**Sonia BRAU**

Maire



**Vladimir BOIRE**

Secrétaire de séance



Signé électroniquement par :  
Vladimir BOIRE

Le 2 juin 2026